

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature auprès du MAEDI dans le cadre d'un projet de coopération euro-méditerranéenne.

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Relations Internationales
1 36 92**

Objet du rapport :

Ce rapport a pour objet que la Commission Permanente donne autorisation à la Présidente de signer le dossier de candidature que les partenaires du projet « Mosaïques des îles » souhaitent pouvoir déposer dans le cadre d'un appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères et de Développement International afin d'en obtenir un cofinancement.

Contexte du partenariat :

En juin 2011, le Gouvernement tunisien de transition découvrait, à travers les indicateurs statistiques de sous-développement qui, jusqu'alors avaient été cachés à la population, la profondeur du retard de développement du Gouvernorat de Kasserine, gouvernorat situé dans le centre ouest du pays et à la frontière algérienne, à 280 kilomètres de Tunis. **Un appel fut lancé par le Gouvernement de transition aux acteurs de la coopération européenne mais aussi du monde entier pour venir apporter leur soutien en complément de l'effort qu'il avait décidé de déployer en direction des zones intérieures de son territoire.**

Quelques pays répondirent à cet appel dont la France et l'Italie, dans le cadre de la coopération décentralisée notamment la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, qui avait développé **un accord de coopération avec le Gouvernorat de Tunis** depuis de nombreuses années. Ainsi, **un accord-cadre de coopération fut signé entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Gouvernorat de Kasserine en février 2012.**

De son côté, le **Conseil départemental des Bouches-du-Rhône** a signé avec le **Gouvernorat de Tunis un Accord Cadre de coopération le 31 décembre 1989**, accord suivi de 4 avenants dont le dernier a été signé en mars 2003.

Les thématiques suivantes furent définies : Santé, Environnement, Education-Formation-Emploi, Action sociale, Tourisme-Artisanat-Commerce, Economie-Développement, Culture.

Par ailleurs, des coopérations bilatérales ont été soutenues par le Conseil départemental dès 1994, **mais depuis 2010, la coopération est « en veille », et plus aucune action n'a été engagée.**

C'est pourquoi ce projet commun avec la Région trouve tout son sens dans la volonté du Conseil départemental de relancer la Coopération avec la Tunisie, et surtout, de montrer un magnifique exemple à toutes les collectivités : le « jouer collectif » ne peut qu'élargir le champ des possibles !

Description du projet :

Il s'agit donc d'une candidature portée conjointement par le Conseil régional PACA et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, en réponse à l'appel à projet lancé par la DAECT (Fonds conjoint de coopération franco-tunisien).

Cette candidature s'organise autour d'un programme de valorisation culturelle, économique et touristique du patrimoine romano-byzantin commun aux régions méditerranéennes (Gouvernorat de Tunis, Gouvernorat de Kasserine, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône).

Grâce à la mise à disposition, sous forme de prêt, par l'Etat tunisien d'un bien national, « la Mosaïque aux Îles », pièce unique de 36 m² datée du II^{ème} siècle figurant l'ensemble des îles de la Méditerranée, découverte sur le site archéologique d'Haïdra (Gouvernorat de Kasserine), le dossier propose de procéder en 2016-2017 :

- au transport de cette pièce jusqu'au Musée départemental de l'Arles antique par l'Institut National du Patrimoine Tunisien,
- à la restauration par l'Atelier de restauration et de conservation du Musée départemental de l'Arles antique de cette œuvre actuellement endommagée et conservée au Musée du Bardo,
- à la formation pratique par les agents de l'Atelier de restauration et de conservation du Musée départemental de l'Arles antique, d'archéologues-restaurateurs tunisiens (issus du gouvernorat de Kasserine, de Tunis et de Sousse notamment) autour de cette entreprise,
- à l'aménagement et à l'équipement par le Gouvernorat de Kasserine et l'Institut National du Patrimoine tunisien d'un centre intercommunal de restauration et de conservation des mosaïques à Sbeitla (à partir d'un local existant déjà et appartenant à l'INP), dédié aux mosaïques situées sur le Gouvernorat de Kasserine et plus largement dans le centre-ouest tunisien
- à la réalisation d'une campagne de sensibilisation en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les deux Gouvernorats tunisiens, notamment auprès d'un public scolaire, à partir d'outils numériques couvrant toutes les étapes de la restauration de la mosaïque en Arles,
- à la définition du cadre scientifique, administratif et financier d'une future exposition régionale et internationale sur l'art mosaïque en Méditerranée.

Chef de file du projet : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Maitres d'œuvre : **le Conseil Départemental des BdR via le Musée départemental de l'Arles Antique**, Institut National du Patrimoine Tunisien, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mairie de Marseille, Mairie de Nice, Mairie d'Arles, Mairie de Sbeitla, autres....

Le partenariat financier à l'étude est le suivant :

- Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (MAEDI)
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Conseil départemental des Bouches-du-Rhône**
- Mairie de Marseille
- Mairie de Nice
- Institut National du Patrimoine tunisien
- Gouvernorat de Kasserine, Gouvernorat de Tunis et éventuellement Gouvernorat de Sousse
- l'Association internationale des maires francophones

Pour la France et pour la Tunisie, l'intérêt national et local est certain. Pour notre territoire, il permet de :

- développer les échanges entre l'Institut National du Patrimoine Tunisien et les institutions culturelles et muséographiques de notre région sur le thème de la Romanité,
- développer les échanges entre l'INPT et les institutions muséographiques de notre région sur le thème de la médiation culturelle,
- procéder à des échanges de savoir-faire entre français et tunisiens et à un renforcement de compétences de nos partenaires tunisiens sur un savoir-faire d'excellence dont dispose le Musée de l'Arles antiques (restauration d'une mosaïque imposante avec les technologies les plus innovantes et adaptées à cette pièce unique),
- conforter les liens entre les autorités locales de nos deux pays et les administrations d'Etat chargées de la conservation et de la valorisation du patrimoine romano byzantin au moment où la Tunisie s'engage dans la décentralisation,
- procéder à la restauration d'une œuvre tunisienne d'art Mosaïste d'intérêt national et Méditerranéen,
- contribuer au rayonnement scientifique et culturel de deux de nos plus prestigieux musées méditerranéen consacrés à la romanité (Musée du Bardo et Musée départemental de l'Arles Antique),
- pouvoir disposer d'une pièce d'intérêt patrimonial mondial susceptible d'alimenter le contenu d'une exposition au rayonnement international à l'issue de cette première étape, avec un potentiel non négligeable de retombées économiques pour les territoires qui accueilleraient ces expositions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Gouvernorat de Tunis, Gouvernorat de Kasserine),
- associer très directement la jeunesse méditerranéenne, tunisienne et française, aux étapes de la restauration d'un trésor de dimension,
- contribuer à la lutte contre la radicalisation en Méditerranée en valorisant auprès du jeune public et du grand public de manière générale un trésor de l'Antiquité romaine qui a fait l'objet d'attaques barbares ciblées de la part de mouvements extrémistes religieux,
- contribuer à la compréhension entre les peuples francophones et favoriser la pratique de la langue française.

A l'issue de ce programme, une exposition au rayonnement international pourra être mise en œuvre au sein du Musée de l'Arles Antique sur la thématique de la mosaïque en Méditerranée. Cette exposition serait susceptible de se reproduire sous des formes appropriées à Tunis (Bardo) et, en particulier, à Sbeïtla. Autour de ces trois expositions que l'on peut qualifier de centrales, pourraient également se développer dans les autres musées régionaux ou locaux disposant d'un patrimoine en mosaïques, des événements de même nature mais de moindre ampleur, qui coordonnés, contribueraient au rayonnement international des manifestations centrales.

Le besoin de financement est estimé de façon prévisionnelle à : 175 000 euros, et la participation du Conseil départemental se portera à 20 000 euros sous forme de la mise à disposition de l'expertise en restauration des mosaïques anciennes du MDAA.

Le reste des cofinancements sera constitué d'un apport financier du Conseil régional PACA à hauteur de 75 000 euros et du cofinancement de 45 000 euros que les partenaires du projet souhaitent obtenir auprès du MAEDI.

Une partie de cette mise à disposition constituera la contrepartie nécessaire à l'obtention des fonds de Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International.

La mise en œuvre de ce dossier est bien évidemment conditionnée à sa sélection par le fonds conjoint de coopération franco-tunisien administré par la DAECT.

Il est par conséquent proposé d'autoriser la Présidente à déposer une candidature lors du prochain appel à projets 2016 de ce fonds.

Elle doit être à cet effet autorisée par la Commission Permanente à signer le dossier de candidature qui sera déposé auprès du MAEDI.

Ce à quoi, il est proposé à la Commission Permanente de procéder.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL